

Interpellation présentée par le député :
M. Serge Hiltbold

Date de dépôt : 15 décembre 2009

Interpellation urgente écrite **Programmes d'encouragements financiers en faveur d'une** **meilleure maîtrise de l'énergie : Genève restera-t-il pionnier ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

J'ai pris connaissance en début de semaine de l'excellente initiative du Service cantonal de l'énergie (ScanE) de mettre sur pied le 18 décembre 2009 une séance d'information consacrée aux programmes d'encouragements financiers en faveur d'une meilleure maîtrise de l'énergie. Il y a là le souci de se montrer proactif, et c'est à relever.

Ces programmes s'inscrivent dans la continuité de celui mis en place en 2009, avec à nouveau une décision des Chambres fédérales, relayée par les cantons qui sont libres d'y apporter un complément.

Il faut évidemment se féliciter de telles décisions qui ont un effet incitatif important et contribuent aussi à la relance de l'économie.

La célérité avec laquelle le chèque2009énergie a été mis en place à Genève est aussi à saluer car, au-delà des critiques habituelles sur les dysfonctionnements de l'administration, la comparaison intercantonale démontre que nous avons pour une fois été parmi les plus rapides, les plus généreux, les plus incitatifs, mais aussi que l'argent à disposition a été très vite épuisé, nécessitant une rallonge décidée en septembre, dans l'urgence.

L'on peut certes regretter que certains propriétaires aient profité d'un effet d'aubaine pour faire subventionner des travaux qu'ils auraient de toute façon effectués sans cette aide, au détriment d'autres plus réticents, mais ce qui compte en définitive, c'est qu'un véritable élan a été donné, qui ne demande qu'à se prolonger.

Cela démontre plusieurs choses. Tout d'abord, pour fonctionner, le dispositif mis en place doit être simple, pratique et rapide. Il importe ensuite que les montants alloués soient réellement incitatifs, donc d'un niveau suffisant, ce qui a bien fonctionné en 2009. Par ailleurs, l'enveloppe totale ne devrait pas être épuisée trop rapidement, au risque de nuire à la prévisibilité du dispositif et alimenter des à-coups de la demande qui fragilisent les entreprises. Finalement, le ScanE doit conserver son rôle de facilitateur et d'accompagnateur des requérants, qui ont trouvé dans ce service en 2009 un interlocuteur compétent et efficace.

Pour 2010 et les années à venir, Genève semble ainsi de nouveau vouloir anticiper et agir rapidement pour être prêt au plus vite. Ce faisant, il ne faudrait pas négliger plusieurs difficultés qui ont trait à l'élasticité des exercices budgétaires (nécessité de facturer les travaux avant la fin de l'année), à la lente mise en place du dispositif en début d'année, alors que c'est précisément à ce moment que les entreprises concernées ont le plus besoin de travail, et aux à-coups susmentionnés, fruit malheureux de l'épuisement prématuré des fonds à disposition, cas échéant également des compléments subséquents alloués dans l'urgence.

Ma question est dès lors la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour garantir pour les 10 ans à venir que le dispositif mis en place maintienne, voire renforce l'élan créé par le chèque-énergie (simplicité de la procédure, effet incitatif suffisant, montant à disposition par année, rôle du ScanE) tout en supprimant les défauts de ce dernier, apparus au gré des demandes et décrits ci-dessus ?